



MOTION

Aux membres du conseil de surveillance

Au directeur du SIAé

A la directrice de la DMAé

Sous couvert de la direction de l'AIA de Clermont-Fd

La politique menée depuis des années par les différents gouvernements, avec pour seul objectif le démantèlement de nos services publics, a montré dans cette période combien ces derniers étaient utiles à la population. Si les hautes instances se félicitent du maintien de service du SIAé, les restructurations continuent, les salaires sont toujours bloqués. Nous n'oublierons pas non plus cette stratégie industrielle, le fameux cœur de métier, avec toujours plus de sous-traitance et d'externalisation. L'augmentation de la précarité est bien dans nos murs, il suffit d'ouvrir les yeux. Pour revenir un peu en arrière, c'est en 2008 que le SMA est sorti du giron de la DGA pour être intégré à l'armée de l'air. Le Comité Technique de Réseau de l'armée de l'air sera ainsi créé. Une scission de ce CTR armée de l'air aura ensuite lieu pour créer un CTR SIAé avec un conseil de surveillance SIAé où tous les états-majors des armées sont représentés avec voix délibératives. Le directeur du SIAé et de la DMAé ne sont qu'invités.

Le CTR SIAé devient en janvier 2021 Comité Technique Spécial du fait de la sortie du SIAé de l'administration central. Un cheminement vers l'isolement du service à marche forcée. La fonction du conseil de surveillance, qui apparaît de plus en plus comme une messe noire où les agents n'ont pas leur place, est quant à elle largement épargnée par ces diverses réorganisations.

Les 3 corps d'armée décident pourtant, lors de ce conseil, des investissements et donc de l'avenir du service. Cela montre les incohérences avec la prétendue autonomie du SIAé. Depuis sa création, la CGT demande à participer au conseil de surveillance afin de porter les revendications des personnels.

Pour l'AIA de Clermont-Ferrand, nous nous félicitons du plan d'investissement sur les prochaines années avec la construction de bâtiments A400M mais cela ne suffit pas. Depuis le début du projet de déménagement, la CGT et les personnels dénoncent la mise en place de la chaîne Tigre au bâtiment 36. Cette chaîne devait être transitoire et l'objectif de l'augmentation du plan charge ne pourra se faire si un bâtiment n'est pas dédié aux hélicoptères ; sans oublier le caractère urgent des conditions de travail des salariés.

Puisque le conseil de surveillance est une instance décisionnelle sur les aspects : plan de charge et effectif, il pourrait aussi bien porter auprès de la ministre les revendications des personnels du SIAé en terme de salaire et déroulement de carrière.

C'est pourquoi, les salariés rassemblés demandent :

- Que les élus du personnel au CTS SIAé intègrent le conseil de surveillance afin de représenter au mieux les intérêts des agents et de peser sur les décisions et orientations qui y sont prises.
- La validation du projet de construction d'un bâtiment voilures tournantes et une rapide mise en place,
- La mise en place d'une véritable réduction du temps travail et l'embauche massive de personnels au statut et dans toutes les catégories, la titularisation des contractuels qui le désirent pour maintenir l'activité,
- La ré-internalisation et l'embauche des salariés qui le désirent,
- Un plan de charge qui permet de pérenniser tous les sites du SIAé,
- Le dégel du point d'indice et le rétablissement des bordereaux de salaire ouvrier,
- L'abandon des abattements de zone,
- Un taux d'avancement correspond au besoin réel de l'établissement et non fixé arbitrairement.

Clermont-Ferrand, le 10 janvier 2022.